

MARDI 18 OCTOBRE 2016

## COMPTE RENDU

Monsieur le Président ouvre la séance du Conseil d'administration à 18h15, le quorum (>15) étant atteint.

Trois personnes invitées : Une représentante du GRETA et deux stagiaires CPE.

Trois personnes excusées : M. Davis John, représentant la ville de Cholet, Mme Leroy Isabelle et M. Martin André, représentants du Conseil Régional.

L.P.D. Fernand RENAUDEAU

Le Proviseur  
René-Jean PIAZZA

Rue de la Tuilerie  
B.P. 12124  
49321 Cholet Cedex

Tél. : 02.41.49.21.60  
Fax : 02.41.62.62.31

ce.0490054t@ac-nantes.fr

<http://lyc-renaudeau-49.ac-nantes.fr>

Partenaire formation avec



Etablissement bénéficiaire du  
concours financier de :



### 1-1 Adoption du compte rendu de la séance du 22-09-2016

[délibération n° 1 – 21 POUR/ 21 – 0 ABSTENSION – 0 CONTRE]

### 1-2 Adoption de l'ordre du jour du Conseil d'Administration

Monsieur le Président propose des modifications à l'ordre du jour, les points 1.3.1.4 et 1.3.1.5 qui sont annulés : les conseils pédagogiques de l'enseignement professionnel et de l'enseignement général et technologique ainsi que le point 1.5.3 : admission en non-valeur.

La convention pour le télé-pilotage de drone civil pour le GRETA est ajoutée ainsi que des questions diverses concernant le site de la Mode à savoir : l'ouverture du parking, la création d'une salle de travail pour les enseignants et la demande d'ouverture d'une section BAC PRO Chaussures.

[délibération n° 2 – 21 POUR/ 21 – 0 ABSTENSION – 0 CONTRE]

### 1-3 Affaires générales

#### 1-3-1 Mise en place des différentes instances

M. le Président rappelle le rôle des différentes instances comme par exemple la commission permanente qui se réunit avant le CA uniquement pour les affaires pédagogiques.

M. le Président souligne l'importance de la commission HSCT avec la sécurisation des entrées et sorties de l'établissement.

(Une arrivée d'un parent d'élève porte le nombre de votants à 22).

[délibération n° 3 – 21 POUR/ 21 – 0 ABSTENSION – 0 CONTRE]

### 1-4 Affaires pédagogiques

#### 1-4-1 Rapport du Chef d'établissement sur le fonctionnement pédagogique 2015-2016

M. le Proviseur présente son rapport. En premier lieu, il met en évidence l'attractivité de l'établissement tant au niveau des formations proposées que de l'implication des personnels. Un représentant de parent pense qu'une réflexion est nécessaire sur l'écart des demandes des familles par rapport aux deux lycées publics de Cholet. M. le proviseur insiste sur le fait que les deux équipes travaillent ensemble pour un réseau d'établissement public.

Ensuite, M. le Proviseur présente les actions pédagogiques soulignant la meilleure réussite des élèves en alternance dans les formations à public mixé. Un effort sur l'attractivité des bacs professionnels est attendu pour accroître le taux de pression de 1,23 à 1,5 afin d'y accueillir que des élèves ayant choisi ces formations. M. le Proviseur rappelle la nécessité de la mise en valeur des voies professionnelles en collège.

Concernant l'action éducative, M. le Proviseur présente toutes les actions menées au sein de l'établissement permettant de maintenir un bon climat dans et en dehors des classes.

M. le Proviseur termine sa présentation par l'attention prioritaire qui doit être portée à la sécurité des élèves et des personnels, suite aux événements tragiques qui frappent notre pays. Un parent d'élève regrette le terme " attention particulière " et préfère que l'on insiste sur le " bien vivre ensemble". M. le Proviseur rappelle cependant l'importance des exercices de PPMS pour acquérir les bons réflexes au cas où. Un professeur propose de remplacer les termes " attention prioritaire" par "attention renforcée".

M. Deschamps demande un paragraphe supplémentaire sur le climat scolaire et l'implication de tous les personnels de la communauté éducative.

M. Guitton propose également d'évoquer le développement fort sur l'extension des formations notamment le BTS 3 ans.

[délibération n° 4 – 22 POUR/ 22 – 0 ABSTENSION – 0 CONTRE]

#### **1-4-2 Répartition des IMP**

M. le Président présente la répartition des IMP décidée après la réunion des conseils pédagogiques.

Quelques IMP restent à distribuer.

M. Guitton souhaite qu'une IMP soit attribuée pour la coordination Erasmus+ afin d'inciter un collègue à prendre en charge ce dispositif qu'il porte depuis 3 ans. Demande qu'il a déjà faite en juin.

La répartition des IMP restantes n' a pas été réglée à ce jour.

[délibération n° 5 – 22 POUR/ 22 – 0 ABSTENSION – 0 CONTRE]

#### **1-4-3 Modification du Règlement Intérieur**

Le service juridique du Rectorat impose de revoir le Règlement Intérieur et de retirer les travaux d'intérêt scolaire des punitions. Cette mesure restera dans les sanctions.

Mme Guillet, CPE, rappelle la différence entre punition et sanction : les punitions étant données suite à un manquement mineur au règlement et peuvent être données par un membre éducatif ; Les sanctions concernent un manquement grave au règlement sont données par le chef d'établissement qui l'inscrit sur le bulletin scolaire. M. le Président rappelle que les sanctions ne sont pas prises à la légère et données après plusieurs alertes. De plus, elles sont visibles sur APB. Les modifications au Règlement Intérieur seront applicables après le vote au CA.

[délibération n° 6 – 22 POUR/ 22 – 0 ABSTENSION – 0 CONTRE]

### **1-5 Affaires financières**

#### **1-5-1 Répartition des IMP**

M. Deschamps présente une modification sur le budget 2016 ( Voir document joint ).

- Une somme de 15 000 € avait été votée pour un dispositif vidéo qui n' a finalement pas été acheté. Cette somme sera donc réaffectée en partie pour d' autres matériels pédagogiques.

- Un reliquat de 1565,17 € sur dotation de fonctionnement Région, sera affecté au service administration et logistique.

- Un prélèvement de 45 000 € sur les fonds de réserve sera utilisé pour l'acquisition de matériels informatique, en complément d'une dotation du Conseil Régional. D'autre part, ce prélèvement complète certaines lignes de crédits (mobilier, matériel, produits d'hygiène, reprographie, maintenance).

M. Deschamps précise qu' il reste environ 85 000 € sur les fonds de réserve du service général.

Un représentant de parent interpelle M. Deschamps sur la restauration durable et demande qu' un point régulier soit fait à ce sujet. M. Deschamps rappelle que le lycée s' est engagé depuis un certain temps sur les produits bio, les circuits courts et la fabrication maison. Cela représente 40% de la restauration sur le site la Mode et environ 15% sur le site Renaudeau. Progresser sur le site Renaudeau reste évidemment un objectif mais l' affectation de personnels contractuels depuis la rentrée rend difficile le travail en ce sens. M. Deschamps souligne également que la Région développe une politique volontariste et aide les établissements dans la démarche.

[délibération n° 7 – 22 POUR/ 22 – 0 ABSTENSION – 0 CONTRE]

#### **1-5-2 Préparation du budget 2017**

M. Deschamps précise qu' il n' y aura pas de changement sur les tarifs de la restauration. Seul, le tarif pour les demi-internes hébergés du lycée de l'Hyèvre subit une augmentation passant de

873€ à 950€ pour harmoniser les tarifs avec le lycée Europe qui en accueille également. Cette nouvelle tarification s'est faite en concertation entre les établissements concernés.

Concernant la location de salle sur le lycée, M. Deschamps propose d'ajouter la location à l'heure ainsi que des frais de nettoyage d'un montant de 10€/heure et par agent.

Un parent d'élève souligne la rémunération plutôt basse et s'interroge sur la reconnaissance du travail des agents. M. Deschamps précise que les agents font le nettoyage sur leur temps de travail et que le lycée n'a pas vocation à faire de bénéfice. Les recettes perçues pour la location de salle sont affectées au bénéfice du lycée.

[délibération n° 8 – 22 POUR/ 22 – 0 ABSTENSION – 0 CONTRE]

#### 1-5-4 Autorisation donnée au Chef d'établissement de signer les marchés

Afin d'éviter la convocation des membres du CA pour chaque contrat à signer à raison de plusieurs par jour, il est demandé aux membres du CA de donner délégation au Chef d'établissement.

[délibération n° 9 – 22 POUR/ 22 – 0 ABSTENSION – 0 CONTRE]

#### 1-5-5 Autorisation donnée au Chef d'établissement de signer certaines conventions

M Deschamps propose de donner délégation au Chef d'établissement pour signature des conventions d'hébergements, de location de salles avec un modèle et des tarifs préétablis afin d'alléger les CA.

Une information sera donnée dans tous les cas au CA.

[délibération n° 10 – 22 POUR/ 22 – 0 ABSTENSION – 0 CONTRE]

(Départ d'un enseignant : nombre de votants passant à 21)

#### Convention intendance numérique pour un montant de 400 €

Cette convention permettra la mise en place d'un service de prélèvement automatique pour créditer le compte turbo-self ainsi qu'un télé-service pour faire la réservation à distance (domicile, smartphone...). Par contre il n'est pas pour l'instant prévu la mise en place du télépaiement à cause d'un coût encore trop élevé.

Un parent demande si la société gérant ce service est mandatée par le réseau d'établissement. M. Deschamps répond que les systèmes utilisés sont propres à chaque établissement et sont proposés par des organismes privés.

[délibération n°11 – 21 POUR/ 21 – 0 ABSTENSION – 0 CONTRE]

#### Formation " arts appliqués et métiers d'arts"

Les établissements du public se regroupent pour permettre la diffusion de plaquettes publicitaires pour présenter les formations notamment sur le site la mode afin de renforcer leur rayonnement contre les lycées privés hors contrat qui se multiplient. C'est l'intendance du lycée Livet qui en assurera la gestion.

[délibération n°12 – 21 POUR/ 21 – 0 ABSTENSION – 0 CONTRE]

#### 1-5-6 Convention de partenariat avec la Jeune Chambre Economique du Choletais

Cette convention permet une mise en avant des savoir-faire des étudiants du lycée de La Mode qui s'investiront pour une manifestation à l'Autre Usine le samedi 18 février 2017.

[délibération n°13 – 21 POUR/ 21 – 0 ABSTENSION – 0 CONTRE]

#### 1-5-7 Convention avec l'Atelier Théâtre « Catimini »

Cette convention va permettre le paiement (2 800€) d'un metteur en scène mis à disposition pour l'atelier théâtre.

[délibération n°14 – 21 POUR/ 21 – 0 ABSTENSION – 0 CONTRE]

#### 1-5-8 Mise au rebus de matériels

Mise au rebus sur le site la Mode de piqueuses et surjeteuses vieilles de 20 ans reprises par l'équipementier afin d'obtenir des tarifs avantageux lors du rachat de matériel.

Mise au rebus sur le site Renaudeau de deux centres d'usinage faute de compétences pour s'en servir, ces centres seront redistribués à d'autres établissements car ils appartiennent à la Région. Dans les deux cas, ces mises au rebus permettront de récupérer de l'espace qui devient indispensable.

Mise au rebus d'une vitrine réfrigérée et d'un bain marie car hors normes, la vente se fera au poids.

[délibération n°15 – 21 POUR/ 21 – 0 ABSTENSION – 0 CONTRE]

(départ de Mme Guillet, CPE et deux élèves : nombre de votants 18)

### 1-5-9 Projets ateliers théâtre

Vote pour la rémunération d'un intervenant pour l'atelier théâtre ainsi que les frais de déplacements des élèves pour les sorties financées en partie par l'établissement.

[délibération n°16 – 18 POUR/ 18 – 0 ABSTENSION – 0 CONTRE]

Des **ajouts** de dernière minute pour une sortie à Paris avec une demande aux familles d'un montant maximal de 60€.

[délibération n°17 – 18 POUR/ 18 – 0 ABSTENSION – 0 CONTRE]

Et un voyage à Londres en partie financé par les crédits européens.

Un parent demande s'il existe des aides lorsque les parents auraient du mal à payer. M. le Président rappelle que la famille peut faire appel au fonds social lycéen avec également une possibilité d'échelonner.

[délibération n°18 – 18 POUR/ 18 – 0 ABSTENSION – 0 CONTRE]

### Eramus +

Le professeur d'Italien souhaite mettre en place un partenariat entre 4 établissements européens (Rome, Berlin, Burgas et Renaudeau Cholet) pour un projet sur la pédagogie inclusive porté par cinq élèves.

[délibération n°19 – 18 POUR/ 18 – 0 ABSTENSION – 0 CONTRE]

(Départ d'un enseignant : 17 votants)

### Demande d'ouverture d'un Bac Pro Métiers du Cuir option chaussure

Dépôt d'un dossier pour une formation en apprentissage d'un Bac Pro Métiers du Cuir option Chaussure, avec une première année sous statut scolaire et les 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> années en apprentissage. A priori, la demande des entreprises dans la région devrait permettre une ouverture avec 12 places. En cas de non contrat d'apprentissage à la fin de la première année, les élèves basculeraient sur le Bac Pro MMV pour ne pas avoir de public mixé.

[délibération n°20 – 17 POUR/ 17 – 0 ABSTENSION – 0 CONTRE]

## **1-6 GRETA**

### 1-6-1 DBM 2016

M Deschamps présente une DBM pour information, d'un montant de 700 000 € afin de compléter la ligne relative à la co-traitance du lot 52 (Métiers de la Mode) (financement Région).

Une DBM pour vote d'un montant de 160 000 € est également proposée afin d'effectuer des ajustements de crédits compte tenu de recettes supplémentaires abondant le budget initial.

[délibération n° 21 – 17 POUR/ 17 – 0 ABSTENSION – 0 CONTRE]

### 1-6-2 Vote des tarifs 2017

Deux types de tarifs pour les formations individualisées : des tarifs imposés mais pour lesquels il y a une autre dénomination et des tarifs non imposés mais que le GRETA souhaite garder attractif et répondant ainsi à une mission du service public.



Une enseignante est surprise du montant élevé des fonds de réserve. M. Deschamps explique qu'il faut assurer les salaires pendant au moins six mois même si les recettes diminuent, ce qui pourrait être le cas l'an prochain suite au nouveau marché Régional de 2017 et compte tenu de la politique de la Région d'encourager l'apprentissage. Ces fonds de réserve servent aussi au financement de certains travaux (comme la mise aux normes d'accessibilité des bâtiments).

[délibération n° 22 – 17 POUR/ 17 – 0 ABSTENSION – 0 CONTRE]

#### 1-6-3 Nouveaux contrats des personnels fournis par le Rectorat

[délibération n° 23 – 17 POUR/ 17 – 0 ABSTENSION – 0 CONTRE]

#### 1-6-4 Convention de sous-traitance avec QUELLE ALLURE

Convention avec Mme Willig pour une intervention auprès d'une entreprise qui souhaite expressément travailler avec cette personne.

[délibérations n° 24 – 17 POUR/ 17 – 0 ABSTENSION – 0 CONTRE]

#### 1-6-5 Point RH

De part l'augmentation des formations, les quotités des contrats doivent être ajustés ainsi que le recrutement de personnels, à savoir un personnel coordonnateur et une formatrice experte en bureautique, en remplacement d'une collègue récemment décédée.

[délibération n° 25 – 17 POUR/ 17 – 0 ABSTENSION – 0 CONTRE]

#### 1-6-6 Convention de prêt de formateur

Il s'agit d'une convention de prêt de formateur avec le GRETA de l'ANJOU, pour l'intervention de M. CORGNE Denis.

[délibération n° 26 – 17 POUR/ 17 – 0 ABSTENSION – 0 CONTRE]

#### 1-6-7 Convention de partenariat entre le GRETA et Airways Formation

Il s'agit d'une formation au télé-pilotage de drones civils.

[délibération n° 27 – 17 POUR/ 17 – 0 ABSTENSION – 0 CONTRE]

### 1-6 QUESTIONS DIVERSES

#### - Demande d'une salle de travail par les enseignants de La Mode

M. Guitton explique que la réserve à côté du CDI sera peut-être mieux que la salle demandée par les enseignants et qui est utilisée par le médecin scolaire durant un semestre.

La demande est acceptée.

#### - Ouverture du portail parking des professeurs

Pour des raisons de sécurité, l'ouverture sera autorisée seulement avec un accès piéton et il est demandé aux enseignants de se garer dans la rue de Louisiane jusqu'à l'installation d'un portail automatisé (pour l'instant non acté par la Région mais qui devrait l'être très vite aux vues des événements).

M. Deschamps précise qu'un montant de 80 000€ a été alloué au site Renaudeau pour l'installation de visiophones et l'installation d'une nouvelle sonnerie pour avoir trois alarmes différentes suivant les événements (incendie, intrusion et confinement).

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Proviseur clôt la séance à 21h45.

Le Secrétaire de séance,  
Laurence MOAN

Le Président de séance,  
René-JEAN PIAZZA